

## Annexe 1

### SYNTHESE DES ASTREINTES MPM PAR DIRECTION

Direction	Service	Activités liées à l'astreinte (1)	Nature de l'astreinte (exploitation décision sécurité)	Emploi concerné (2)	Effectif lié à l'activité (3)	Modalités d'organisation de l'astreinte (4)
-----------	---------	-----------------------------------	--	---------------------	-------------------------------	---

#### Direction de Pôle Propreté et Traitement des Déchets

#### Direction Traitement des Déchets

DTD	Service des Déchets Ultimes/ Centres de Transfert Nord et Sud	Continuité du SP : intervention à la demande sur appel en cas de problème (notamment en cas de problème avec la société prestataire VFLI pour la reconnaissance à l'aptitude au transport)	Exploitation	Chef d'équipes et <b>Responsable de Division</b>	1	Semaine complète
-----	---	--	--------------	--	---	------------------

DTD	Service des Déchets Recyclables	<p><u>Astreinte mutualisée</u></p> <p>I. II. <u>Déchèteries</u> III. <u>Plateforme/ Centre de transferts de déchets propres et Centre de tri</u> IV. Continuité du SP : intervention à la demande sur appel en cas de problème d'exploitation</p>	Sécurité	<p>Chef d'Equipes, <b>Responsable de Division</b></p>	1	Semaine complète
	<b>Division Travaux</b>	<p>Continuité du SP : intervention à la demande en cas de problème technique sur l'ensemble des sites de la DTD</p>	Sécurité	<p>Surveillant de travaux, <b>Conducteur de travaux</b></p>	1	<b>Semaine complète</b>

## Direction de Pôle Propreté et Traitement des Déchets

### Direction des Moyens Techniques

<b>DMT</b>	<b>Service Ateliers</b>	Continuité du service :	Exploitation	Responsable de site Chef d'Equipe	1	Semaine complète
		Appui technique des équipes de dépannage –				
		Continuité du service	Exploitation	Mécanicien	2	Week End
		Interventions urgentes				

1) le cas dans lesquels il est possible de recourir aux astreintes / Evénements déclenchant intrinsèques ou extrinsèques à la Direction

(2) le métier concerné

(3) nombre d'agents devant être désignés pour assurer l'astreinte (ex : 1 agent de semaine complète/ 2 agents par week-end)

(4) mode d'organisation de l'astreinte (week-end, nuit, semaine complète ....)